

pays. » (1) Chaque missionnaire fit rapport sur les pays et les peuples visités. Bien entendu, ils ne s'agissait pas de raconter les conversions faites, mais de rechercher les moyens à prendre pour amener à la Vérité les sauvages enfants des bois. Comme le fait justement remarquer Leclercq, (2) les premières courses apostoliques des Récollets avaient eu pour but de reconnaître le tempérament, l'esprit et les mœurs des sauvages, par quelles voies on pourrait les attirer à l'Évangile et quelles difficultés il y aurait à surmonter. Les courageux soldats du Christ avaient inspecté le champ de bataille, ils avaient étudié l'ennemi ; ils se concentraient maintenant sur la tactique à prendre pour remporter des victoires. La petite assemblée formula en effet des conclusions très pratiques tant au regard de la conversion des Sauvages que pour le progrès moral et matériel de la colonie. (3)

Pour réaliser les dispositions prises par la petite assemblée, il fallut y intéresser la société des Marchands et toutes les bonnes volontés de France. Champlain était sur le point de s'embarquer pour l'Europe ; il fut décidé que deux Récollets, les PP. Jamay et Le Caron passeraient aussi avec lui « pour témoigner par deçà tout ce qu'ils avaient vu et l'espérance qu'ils se pouvaient promettre de la conversion de ces premiers peuples. » (4) « Étant sur le point de notre départ, nous laissâmes deux de nos Religieux à notre habitation, à savoir le Père D'Olbeau et Frère Pacifique, fort contents de tout le temps qu'ils avaient passés audit lieu, et résolus d'y attendre le retour du Père Joseph qui les devait retourner voir. » (5) A ce propos Leclercq dit du Père D'Olbeau que c'était un « homme très instruit, sage et zélé sur lequel on se reposait entièrement. » (6)

Le départ des navires eut lieu le 20 juillet 1616.

(A suivre)

FR. ODORIC-M. O. F. M.

(1) Leclercq, 1er ét. de la foi, vol. 1er p. 92.

(2) 1er établiss. de la foi vol. 1er p. 91.

(3) voir Leclercq, ibid. p. 93 à 100.

(4) Champlain, œuvres, éd. Laverdière. vol. 4. p. 105-106.

(5) Champlain, œuvres, éd. Laverdière, vol 4. p. 107.

(6) 1er établiss. de la foi, v. 1er p. 101.



O
De
Qu
Vie

O
De
Ac
Hâ

O
Qu
Vie
Qu

O
Sol
Ap
Que

(1)
(5)